

Devenir vaudois-e

Vous êtes originaire d'un autre canton et voulez devenir vaudois-e. Vous trouverez, ci-après, les conditions à remplir :

Conditions

- Posséder la nationalité suisse
- Être majeur-e
- Vivre dans le canton de Vaud depuis deux ans au moins et pendant toute la durée de la procédure
- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir des poursuites et d'actes de défaut de biens récents
- Respecter la sécurité et l'ordre public

Marche à suivre

- Télécharger le [Formulaire d'acquisition du droit de cité vaudois](https://www.vd.ch/population/population-etrangere/naturalisation/demandes-des-confederes/devenir-vaudois-e) (<https://www.vd.ch/population/population-etrangere/naturalisation/demandes-des-confederes/devenir-vaudois-e>)
- Imprimer le formulaire, le remplir et **le signer**
- Joindre **toutes les pièces** demandées
- Envoyer le formulaire à la Municipalité dont vous voulez acquérir la bourgeoisie

La Municipalité examine que:

1. Le dossier est complet,
2. Les motifs de la demande sont justifiés et cohérents
3. Taxe : CHF 150.00

Un préavis favorable d'octroi à la bourgeoisie est rendu, sur le même modèle que celui des naturalisations ordinaires.

SPOP :

Ensuite, le dossier est transmis au Secteur naturalisation du SPOP pour analyse (émolument CHF 200.00) et décision. Puis le dossier est traité à l'Etat civil cantonal pour enregistrement de la nouvelle commune d'origine.

Délai de la démarche : environ 3 mois